



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-70

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

**10 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de rétrocession des réseaux et des voiries de l'ASL des trois mats avec l'ASL et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE
(Convention n° 2021-04-14)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

10 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de rétrocession des réseaux et des voiries de l'ASL des trois mats avec l'ASL et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE (Convention n° 2021-04-14)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de ses missions, le SIAH souhaite procéder à la réhabilitation des réseaux de la rue de Frégate, situés sur la commune de PUISEUX-EN-FRANCE. Ces travaux concernent les réseaux d'eaux usées sur 123 mètres linéaires et 18 branchements, ainsi que les réseaux d'eaux pluviales et ses ouvrages annexes sur 278 mètres linéaires et 25 branchements.

Les projets de travaux prévoient de reprendre cette partie en dévoiement pour conserver le massif et les arbres, et de remplacer les canalisations de diamètre 150 millimètres par un diamètre 200 millimètres entre la rue du Galion et le point haut (vers l'éco-quartier de LOUVRES-PUISEUX), le reste des réseaux pouvant être réhabilité par l'intérieur. Certains branchements sont également à remplacer, voire à chemiser. Un hydro curage à blanc de l'ensemble des réseaux sera réalisé avant travaux. La réfection définitive des surfaces, des accotements et les engazonnements sont également pris en compte dans ce projet.

Le projet a été évalué à 200 000,00 € HT, dont le raccordement de l'éco-quartier.

Il apparaît que les réseaux concernés par ces projets de travaux ne font pas partie du réseau public appartenant à la commune de PUISEUX-EN-FRANCE, mais appartiennent à l'ASL des Trois Mats.

Le SIAH n'est pas en mesure de procéder à ces travaux sur des réseaux privés. Il convient donc de procéder à la rétrocession des réseaux avec l'ASL au profit de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE. La rétrocession se fait au profit de la commune et non du SIAH afin d'harmoniser le statut juridique des réseaux dans le cadre du transfert de compétence intervenu entre la commune et le SIAH (régime juridique de la mise à disposition selon le Code général des collectivités territoriales).

Dans cette perspective, il convient de donner délégation au Président afin de pouvoir signer ladite convention.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 relatif aux délégations de compétence du Comité Syndical au Président,

Vu les statuts du SIAH,

Considérant le projet de rétrocession des réseaux et des voiries de l'ASL des Trois Mats,

Considérant la nécessité, pour des motifs tirés de la continuité du service public, d'opérer une délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne,

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

10 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de rétrocession des réseaux et des voiries de l'ASL des trois mats avec l'ASL et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE (Convention n° 2021-04-14)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Délègue** au Président la compétence pour la passation d'une convention de rétrocession des réseaux et de la voirie de l'ASL des Trois Mats avec l'ASL et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE,
- 2- **Précise** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attribution pourront être prises par son représentant,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette délégation de compétences.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.